

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020 À 20 H 00 PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE**

---

201201

**RÉSOLUTION CONCERNANT LE PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF 2021-2030 ARTM**

---

CONSIDÉRANT QUE le 27 octobre 2020, l'ARTM a lancé une grande consultation publique afin de finaliser son premier Plan stratégique de développement du transport collectif 2021-2030 (« PSD ») et identifier entre autres des priorités pour des projets structurants dans des corridors porteurs;

CONSIDÉRANT QUE le secteur Namur–De la Savane (« NDLS »), qui inclut le secteur de Carré Decarie et le boulevard Cavendish à la Ville de Côte Saint-Luc (« CSL ») est l'un des six secteurs prioritaires de développement sur l'île de Montréal. Localisé à proximité des principales infrastructures de transport, ce secteur à dominante industrielle possède un excellent potentiel de requalification urbaine, avec le projet Royalmount au nord et celui de l'ancien hippodrome et le Carré Decarie au sud, et cela malgré ses contraintes importantes;

CONSIDÉRANT QU'en mars 2019 dans la foulée de la consultation entourant le projet Royalmount, un groupe de travail présidé par la professeure Junca-Adenot a été créé par la Mairesse Plante et la ministre déléguée aux transports et ministre de la Métropole et de la Région de Montréal Chantal Rouleau pour proposer des solutions qui permettraient d'améliorer les conditions de la circulation dans le grand secteur NDLS et sur ses autoroutes limitrophes, tout en s'appuyant sur une vision du développement durable du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe de Travail NDLS a conclu que l'état des lieux montre clairement qu'il faut, en premier, désenclaver le secteur et renforcer vigoureusement l'offre de transport collectif afin d'améliorer l'accessibilité et de diminuer le volume des déplacements qui congestionnent le réseau autoroutier et le secteur Namur–De la Savane;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Montréal et l'ARTM ont participé directement à ce Groupe de travail NDLS en tant que membres du comité directeur et membres du comité technique et ont contribué aux 13 recommandations et 35 actions proposées dans le rapport du Groupe de travail NDLS. L'ARTM est aussi identifiée comme l'intervenante de premier plan pour la grande partie des actions;

CONSIDÉRANT QUE malgré ces recommandations qui ont été vigoureusement appuyées par la Mairesse de Montréal et Mme la Ministre, les quatre maires des villes et arrondissements concernés à savoir, les arrondissements CND-NDG et Saint Laurent, et la Ville de Mont-Royal et Ville de Côte Saint-Luc à ce jour, l'ARTM n'a pas donné suite à la majorité des recommandations afin de diminuer la congestion et avancer la vision et la planification d'ensemble du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le secteur NDLS ne figure même pas dans le PSD de l'ARTM sur la liste des projets structurants à l'étude ou prévu pour réalisation sauf pour le prolongement de la branche ouest de la ligne orange du métro vers la gare REM de Bois-Franc;

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



---

Me Jason Prévost  
Assistant-greffier

**C A N A D A**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020 À 20 H 00 PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE**

---

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'OCPM sur le projet Quartier Namur-Hippodrome, daté du 17 septembre 2020 et déposé au Conseil de la ville de Montréal, a réitéré et renforcé les recommandations du Groupe de travail NDLS voulant que l'ensemble des mesures en transport et mobilité doivent être mise en action avant d'entreprendre le développement du quartier et ait souligné le rôle important de l'ARTM dans la réalisation de projets structurants de transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces consultations, études et rapports, les maires des villes et arrondissements concernés par le projet Cavendish et sa connexité avec le NDLS ont demandé à la Ville de Montréal que toutes les études requises, y compris le scénario de transport collectif électrique (tramway), soient avancées le plus rapidement possible, car l'ajout du tramway devrait être inclus dans le PSD de l'ARTM;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cote Saint-Luc connaît présentement un important boom de réaménagement sur son territoire, avec des projets potentiels TOD à usages mixtes sur trois sites commerciaux vétustes au Carré Décarie (au nord-est), au Centre commercial Côte Saint-Luc (au sud-ouest), et au Quartier Cavendish (au centre). Chacun des trois promoteurs de ces sites s'est engagé dans une démarche de développement durable axée sur le transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE le succès des projets de requalification du NDLS et de la Ville de CSL repose en majeure partie sur la capacité de l'ARTM et des autorités publiques à poser des gestes structurants afin d'améliorer la connectivité du quartier, de favoriser l'utilisation du transport collectif et de limiter les effets de l'arrivée de nouveaux ménages sur des axes routiers fortement congestionnés;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de réaliser le plein potentiel des projets de quartier TOD « super urbain », l'implantation d'une gare au Centre commercial Côte Saint-Luc et d'une gare de train au Carré Decarie est essentielle. La densification des secteurs et le développement des réseaux actifs autour et à destination des gares permettront en retour le développement de l'achalandage de la Ligne EXO Saint-Jérôme et l'optimisation de son utilisation;

CONSIDÉRANT QUE des milliards de dollars d'investissements privés sont prévus dans le secteur NDLS et à CSL au cours des 10 à 15 prochaines années. Il s'agit d'un moment historique pour la métropole de mettre en pratique la transition d'un important secteur urbain auto centrique à un secteur mixte TOD;

CONSIDÉRANT QUE les autorités de transports souffrent d'un sous-financement, le redéveloppement du secteur NDLS offre une importante source de revenus fonciers qui pourra contribuer au financement de projets futurs de transport collectif;

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



---

Me Jason Prévost  
Assistant-greffier

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020 À 20 H 00 PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE**

---

CONSIDÉRANT QUE l'ARTM est l'agence qui a la responsabilité et l'obligation d'adresser ces déficiences en transport et mobilité dans ce secteur vital au cœur de l'île, il est raisonnable de s'attendre que le corridor Jean Talon Namur-Hippodrome-De la Savane relié au prolongement Cavendish soit inscrit dans la liste des projets structurants du PSD pour les 10 prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Côte Saint-Luc appuie la résolution concernant le plan stratégique de l'ARTM inscrit à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« D'appuyer la résolution concernant le plan stratégique de l'ARTM qui est à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020;

De demander au Conseil municipal de la Ville de Montréal d'appuyer la résolution concernant le plan stratégique de l'ARTM qui est à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020;

De demander à l'agglomération de la Ville de Montréal de donner suite aux recommandations des rapports du Groupe de Travail Namur- De la Savane et du rapport de l'OCPM sur le quartier Namur-Hippodrome visant à faire inclure le secteur NDLS dans les chantiers de grands projets de transport collectif de l'ARTM;

D'appuyer toutes les recommandations de son mémoire déposé avec l'ARTM dans le cadre de la consultation sur le PSD et plus particulièrement;

De demander à l'ARTM d'inclure le secteur NDLS élargi sur la liste de projets structurants de transport collectif dans son plan stratégique 2021-2030 afin de mettre en place un plan de transport collectif interconnecté répondant aux besoins des résidents, employés et usagers présents et futurs du secteur;

De demander à l'ARTM d'ajouter deux gares de train le long de la ligne EXO Saint-Jérôme actuelle 1) entre le futur développement de l'hippodrome et le Carré Décarie et au 2) Centre commercial Côte Saint-Luc;

De demander à l'ARTM de procéder à l'étude en priorité dès 2021 du projet structurant de transport collectif électrique (tramway) sur l'axe du boulevard Jean Talon à travers le secteur Namur-De la Savane et le prolongement du boulevard Cavendish nord vers le pôle économique Côte-de-Liesse et le long du boulevard Cavendish sud vers le pôle économique Turcot Lachine Est;

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

---

Me Jason Prévost  
Assistant-greffier

**C A N A D A**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020 À 20 H 00 PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE**


---

De demander à l'ARTM de valoriser les besoins de transport de la population vieillissante et les intégrer dans la stratégie;

De demander à l'ARTM d'introduire et mettre en œuvre des règles, des lignes directrices et des programmes pour inciter les promoteurs à fournir et à financer des solutions de transport le long des principaux corridors de transport tels que Décarie. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



---

Me Jason Prévost  
Assistant-greffier